Total membres en exercice	14
Date de la convocation :	31-01-2023
Affichage Ordre du Jour	03-02-2023
Présents :	**10**
Absents	**4**
Pouvoir	0
Votants	**10**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le 13/02/2023
ID : 060-216001644-20230210-1_23_DELIB-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE COUDRAY SUR THELLE
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix février à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : GORINE Ludovic, CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, PERRIOT Véronique, GUTIERREZ Y DIEZ Marie Sylvie, BUTEZ Céline, GOIX Pierre, LIMA Paulo.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : GOERGEN Julien et GAZAR Chloé.

Absents : LEGRAND Fabrice et JEAN BAPTISTE Morgane

Désignation du secrétaire de séance : GOIX Pierre

Délibération n° 01/2023 : Objet : Signature Avenant avec la SPA

- ✓ Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 211-19-2 ; L 211-23 et L 211.24 ;
- ✓ Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L 2212-2
- ✓ Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la signature d'un avenant à la convention quadriennale avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise.
- ✓ Considérant que l'avenant propose une augmentation de l'option A de 0,59 € par habitant soit la somme de : " 314.47 € " pour 2023.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité ,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 2023 avec la SPA
- **DECIDE** d'inscrire cette dépense au budget primitif 2023 sur le compte 611

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ludovic GORINE

MAIRIE DU COUDRAY SUR THELLE 60430

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le 13/02/2023
Et publication ou notification du 13/02/2023